

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-169** modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, adopté le 4 juin 2024. Cette assemblée aura lieu le **18 juin 2024**, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-169** a pour objet de modifier le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage et vise des ajustements réglementaires en matière de protection des oiseaux, dont l'interdiction des garde-corps en verre transparent, exiger le traitement du verre des murs rideaux et des ouvertures vitrées lorsque celles-ci représentent plus de 50% d'un mur extérieur, prévoir des objectifs et des critères pour les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 8.29 (Écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand) et 9.16 (Boisés et les mosaïques identifiées au règlement de zonage) introduisant des exigences de conception et d'implantation des bâtiments respectueux des oiseaux et ajouter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant la conception des bâtiments adjacents au territoire de l'écoterritoire et des boisés et des mosaïques identifiées au règlement de zonage et des parcs nature.

Ces dispositions ne sont pas susceptible d'approbation référendaire et touche l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Montréal, le 7 juin 2024

Benoit Turenne  
Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement